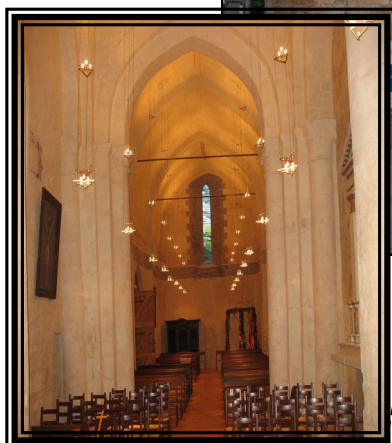


# BULLETIN MUNICIPAL

2010—2011



*Saint Martin-Lars en  
Sainte Hermine*







# *SOMMAIRE*

- Le Mot du Maire	1
- Vœux du Maire	2
- St Martin-Lars en images	3-4-5
- Compte-rendu des réunions du conseil municipal	6-7-8
- Plan du Lotissement du Grand Champ	9
- Informations pratiques	10-11-12
- Informations générales	13-14
- L'immatriculation des cyclomoteurs	15
- Recensement de la population 2010	16
- L'utilisation du feu	17
- Chiens dangereux	18
- Calendrier des fêtes 2011	19-20
- L' Ecole – OGEC-APEL	21-22
- Club Henri IV – Foyer Rural	23
- Anciens combattants – Gymnastique volontaire	24
- Société de Chasse – Vendée 4L	25
- ADMR	26
- Les Sapeurs Pompiers	27-28
- Les Veillées Musicales	29-30
- Mission locale du Sud Vendée et Multiservice	31-32
- CAF	33-34
- Etat Civil 2010	35
- Etat Civil 1910	36

## *Le mot du Maire*

2010 est depuis quelques jours derrière nous, l'évènement marquant de l'année a été sans aucun doute la rénovation intérieure de notre église et sa réouverture au culte. D'importants travaux d'assainissement des bâtiments communaux ont été réalisés ainsi que de nombreux autres petits travaux.

En ces premiers jours de 2011, il nous faut, malgré les incertitudes budgétaires liées aux aménagements successifs des lois des finances garder la force et la volonté d'entreprendre.

Il faut sécuriser et rendre plus agréable notre salle polyvalente, mettre en valeur notre patrimoine, l'environnement du plan d'eau, nos fontaines, nos lavoirs...

Il faut développer notre communication, nos échanges avec ceux et celles qui connaissent la solitude, la peine, la maladie, cela n'est pas un rêve, mais bien notre volonté, vous offrir un mieux vivre à Saint Martin-Lars, vous offrir à vous tous des vœux de santé, d'espérance et de bonheur.

Bonne Année 2011

*Le Maire*  
**Dominique RAGER**

# *Vœux du Maire*

*Le samedi 8 janvier 2011*



Monsieur le Maire et le Conseil Municipal



Monsieur le Maire accueille les nouveaux habitants





# St Martin-Lars en images



Cérémonie du dimanche 5 décembre



Repas de Noël des personnes âgées



Décoration de l'estrade par Jean-Marie



Visite de l'église aux journées du patrimoine

# St Martin-Lars en images



Travaux d'assainissements des bâtiments communaux



Construction toilettes publiques





## RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE



## LA CLOCHE PAULE HENRI



Réinstallation de la cloche



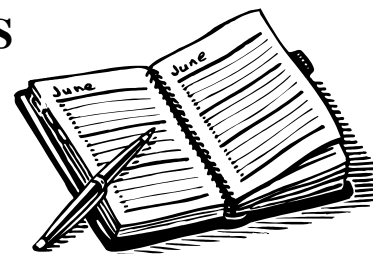
La cloche en réparation dans les établissements  
BODET à Trémentines



Départ de la cloche pour sa restauration



# COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



## Au cours de la séance du 14 janvier 2010, le Conseil Municipal :

- décide de proroger de 9 mois la durée du contrat environnement rural ce qui reporte son échéance au 4 septembre 2010
- décide d'inscrire une nouvelle action intitulée « aménagement de WC public place de l'église » subventionnable à 50 %
- décide de mettre en conformité l'installation électrique cloche/horloge et autorise le Maire à programmer ces travaux dans le cadre de la réouverture de l'église prévue Juillet 2010,
- donne un avis favorable pour aménager les points d'arrêts rue des Grands Bois et la Petite Bougrelière pour l'année 2010 et sollicite une aide du Conseil Général à hauteur de 50 % du coût des travaux à savoir 189.54 € HT,
- autorise le Maire à signer la convention avec le Sydev pour les travaux d'entretien de l'éclairage public 2010 qui s'élève à 915.30 €

## Au cours de la séance du 4 mars 2010, le Conseil Municipal :

- autorise la mise en place d'une enveloppe budgétaire pour commander les travaux de remise à niveau sur l'éclairage public avant les dossiers administratifs
- donne son accord pour la réalisation des travaux au Lotissement du Poteau concernant le changement des lanternes : coût total 1700 € - participation communale 853 €,
- décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € aux communes sinistrées de la tempête Xynthia. Cette aide sera versée à l'association des Maires de Vendée.

## Au cours de la séance du 23 mars 2010, le Conseil Municipal :

- décide d'allouer l'indemnité de conseil de receveur municipal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2010, à Mr Eric Augereau,
- décide de retenir l'entreprise ASR de Venansault avec un devis à 233.22 € TTC pour les travaux de marquage au sol des arrêts de car,
- autorise le Maire à signer l'avenant n°3 avec les entreprises Benaiteau et Les Métiers du Bois pour l'église,
- émet un avis favorable pour la réalisation des travaux de la porte de la sacristie par les entreprises Benaiteau et Les Métiers du Bois,
- adopte le compte administratif 2009 conforme au compte de gestion du Lotissement du Grand Champ
- adopte le compte administratif 2009 conforme au compte de gestion du budget principal
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 90 143.18 € au budget primitif 2010,
- autorise le Maire à effectuer les démarches pour la réalisation d'une ligne de trésorerie pour les travaux de l'église

### **Au cours de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2010, le Conseil Municipal :**

- renouvelle la subvention pour la cantine scolaire,
- renouvelle la subvention de l'OGEC en contrat d'association,
- décide d'allouer une subvention de 300 € à la société de chasse « La Bécassine »
- décide d'allouer une subvention de 3000 € pour l'année 2010 au CCAS.
- décide d'attribuer une aide complémentaire exceptionnelle de 2 600 € pour l'année 2010 pour la participation aux frais de fonctionnement à la cantine scolaire
- décide d'augmenter les taux d'imposition de 1 % pour l'année 2010, soit :

* taxe d'habitation .....	12.98 %	* taxe foncière bâti .....	9.48 %
* taxe foncière non bâti ....	27.65 %	* taux relais .....	5.68 %

- vote le budget primitif 2010 de la commune comme suit : section de fonctionnement 235 943.00 €, section d'investissement 807 572.00 €
- vote le budget 2010 du Lotissement du Grand Champ suivant : section de fonctionnement 49 585.00 €, section d'investissement 33 938.45 €

### **Au cours de la séance du 3 juin 2010, le conseil municipal :**

- décide de reporter les décisions pour les choix des entreprises pour les travaux de voirie, bâtiment et assainissement, après compte-rendu des commissions,
- autorise le Maire à signer l'avenant n°4 avec l'entreprise Benaiteau pour l'église
- accepte la revalorisation des indemnités des agents communaux,
- demande aux services de la Communauté de Communes d'étudier la possibilité de modifier le point de tri de la route de St Hilaire vers le Pouzac et d'ajouter un point dans les villages.

### **Au cours de la séance du 16 juin 2010, le conseil municipal :**

- décide de retenir l'entreprise Sohetra de Ste Hermine pour les travaux de voirie 2010,
- décide de retenir l'entreprise Guyonnet de Nalliers pour les travaux d'assainissement des bâtiments communaux,
- décide de retenir l'entreprise Benaiteau – l'entreprise FLArtisan du Bois - et l'ESCIE pour les travaux des WC publics

### **Au cours de la séance du 8 juillet 2010, le Conseil Municipal :**

- décide de retenir l'entreprise Badreau de Bazoges en Paillers pour les travaux d'assainissement des toilettes publiques,
- décide d'effectuer les travaux d'élagage des arbres du Lotissement du Poteau, coût 1913.60 €,

### **Au cours de la séance du 26 août 2010, le Conseil Municipal :**

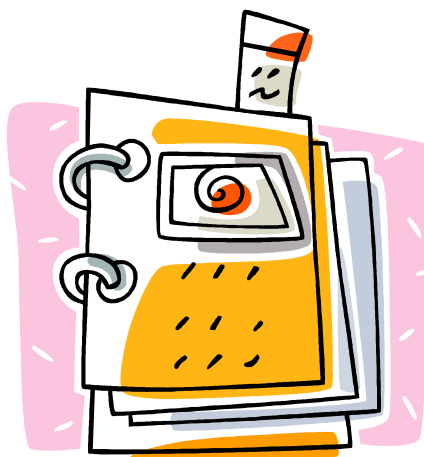
- donne un avis favorable pour aménager le point d'arrêt au Pouzac et sollicite une aide du Conseil Général à hauteur de 50 % du coût des travaux à savoir 773.00 € HT,
- donne un avis favorable pour la réalisation des travaux de réfection du mur de la sacristie,

### Au cours de la séance du 14 octobre 2010, le Conseil Municipal :

- prend acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Ste Hermine et du Compte Administratif 2009,
- donne son accord pour la réalisation des travaux d'un éclairage public au Petit Pouzac – participation communale de 243 €,
- accepte le principe de fixer une participation mensuelle aux frais de vidange des assainissements pour les locatifs
- émet un avis favorable sur la proposition de l'Agence Routière Départementale d'aménager l'accès des bâtiments communaux rue de la mairie et autorise le Maire à effectuer les démarches pour l'élaboration des dossiers de demandes de subventions
- décide de fixer des noms de rues au lieu-dit Le Poteau comme suit :
  - \* route de Champgillon
  - \* route de la Réorthe
  - \* chemin de la Huette
- décide également d'ajouter un complément de nom au Lotissement du Poteau
  - \* impasse des chênes
- décide de reporter sa décision pour la demande d'achat d'une parcelle par Mr Bruno Rager et souhaite faire le point sur l'ensemble des parcelles communales,
- est informé que la convention avec l'OGEC pour la garderie sera revue et souhaite faire une nouvelle convention pour le presbytère et l'église,
- est informé que la commune a reçu par l'association des maires de Vendée un lot de 25 gilets de sécurité pour les enfants de l'école privée pour les déplacements des élèves dans le cadre scolaire.

### Au cours de la séance du 25 novembre, le Conseil Municipal :

- adopte le contenu du contrat environnement rural du canton de Sainte Hermine entre le Département de la Vendée et la commune de St Martin-Lars en Ste Hermine, et autorise le Maire à signer le contrat,
- décide de retenir l'entreprise Sud Vendée Paysage de Sainte Hermine pour les travaux d'entretien des abords du plan d'eau,
- décide d'allouer l'indemnité de conseil de receveur municipal à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, à Melle Véronique Allard,
- décide de se retirer du SIAEP de la Plaine de Luçon suite à la réorganisation territoriale du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Vendée,







# INFORMATIONS PRATIQUES

## Horaires d'ouverture de l'Agence Postale

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi – Samedi

de 9 h 00 à 11 h 00

Levée des boîtes aux lettres tous les jours à 11 h 00

Téléphone : 02.51.27.81.00

## Horaires d'ouverture de la Mairie au public

- Lundi – Mardi – Jeudi

de 14 h à 17 h 30

- Samedi de 10 h 30 à 12 h 00

Téléphone : 02.51.27.80.33

Fax : 02.51.27.83.73

e.mail : mairie.stmartinlars85@wanadoo.fr

**L'agence postale et la mairie  
sont fermées le MERCREDI**

**La mairie est fermée AU PUBLIC le  
VENDREDI APRES MIDI**

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver à l'agence postale en plus de l'affranchissement de vos courriers un grand choix de prêt à poster, lettres MAX, colissimo France et étranger, recharges téléphoniques (SFR, orange, bouigues, virgin...).

## Tarifs DES PHOTOCOPIES

- |                               |        |                               |        |
|-------------------------------|--------|-------------------------------|--------|
| - copie A4 noir et blanc      | 0.25 € | - copie A3 noir et blanc      | 0.45 € |
| - copie A4 couleur (cadastre) | 0.50 € | - copie A3 couleur (cadastre) | 1.00 € |
| - envoie ou réception fax     | 0.25 € |                               |        |

## Tarifs SALLE POLYVALENTE

- tarifs ETE du 1<sup>er</sup> mai au 14 octobre
- tarifs HIVER du 15 octobre au 31 avril inclus
- location ampli et micro : 15.30 €
- chèque caution à la réservation : 35 €

	<b>ETE</b>	<b>HIVER</b>
Commune : repas -buffet	65 €	80 €
Hors commune : repas - buffet	95 €	110 €
Loto – concours de belote – concours de palets	55 €	70 €
Vin d'honneur – Assemblée générale – Arbre de Noël	35 €	50 €

### ➤ **Communiqué aux nouveaux arrivants**

Vous qui venez d'arriver à St Martin-Lars-en-Ste-Hermine, nous vous souhaitons la bienvenue ; vous connaître, nous est administrativement indispensable.

Merci de bien vouloir vous présenter à la Mairie munis de votre livret de famille et de toutes pièces nécessaires à l'enregistrement de votre changement de domicile.

### ➤ **Inscription sur les listes électorales**

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues jusqu'au 31 décembre, dernier délai, en Mairie. Les personnes intéressées doivent se présenter à cet effet, munies de toutes pièces justificatives utiles. Bien que les articles L.11-1 et L.11-2 du Code Electoral prévoient que sont inscrites d'office les personnes signalées par l'INSEE, atteignant l'âge de 18 ans et justifiant des conditions prévues par la loi pour être électeur, il apparaît que les données transmises par l'INSEE ne peuvent assurer une connaissance qu'exhaustive des situations. Aussi, afin de compléter ces indications, nous invitons les jeunes gens concernés à vérifier au plus vite le caractère effectif de leur inscription et, le cas échéant, à effectuer une demande volontaire d'inscription.

### ➤ **Recensement militaire**

Tout citoyen âgé de 16 ans est désormais tenu de se faire recenser à la Mairie.

**Les jeunes garçons et filles nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1995 se font recenser à 16 ans dans les 3 mois suivant l'anniversaire. Une attestation de recensement leur sera remise.**

**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**

- **Qui ?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons
- **Où ?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr))
- **Pourquoi ?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

**OBJECTIF CITOYEN**  
Le parcours de citoyenneté

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**Renseignements et contacts**

- **BSN Rennes** - Dépt: 44/35/53 - 02.23.44.50.0
- **CSN Brest** - Dépt: 22/29/56 - 02.98.37.75.58
- **CSN Caen** - Dépt: 14/50/61 - 02.31.38.47.50
- **CSN Angers** - Dépt: 37/72/49/85 - 02.44.01.20.50
- **CSN Rouen** - Dépt: 27/28/76 - 02.32.08.20.40
- **CSN Tours** - Dépt: 38/73/74 - 02.47.77.21.71

### ➤ **Dates à retenir**

Elections cantonales : 20 et 27 mars 2011





## *Horaires d'ouvertures des déchetteries*

	<b>Ste Hermine</b>	<b>La Chapelle Thémer</b>
Lundi	14h15 à 17h00	9h00 à 12h15
Mercredi	9h00 à 12h15	14h15 à 17h00
Jeudi	14h15 à 17h00	Fermé
Vendredi	14h15 à 17h00	9h00 à 12h15
Samedi	9h00 à 13h00	14h15 à 17h00

L'ouverture sera prolongée à 17h45 les lundi, mercredi et vendredi de mai à septembre.

**Conditions d'accès** : gratuit pour les particuliers de la Communauté de Communes dans la limite d'un apport inférieur à 2 m3, avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

### Modification du ramassage des ordures ménagères :

- ➔ le ramassage des ordures ménagères a lieu le jeudi matin

### **RAPPEL : Ordures ménagères seulement !**

Encore un trop grand nombre de personnes utilisent les containers d'ordures ménagères pour y déposer vêtements usagés, cartons, déchets verts, ferrailles, gravats, etc... ou les abandonnent près des points de tri sélectif.

Les déchèteries sont à votre disposition pour accueillir tous ces déchets pour la plupart recyclables. Pour les vêtements ou chaussures encore en bon état, vous pouvez vous adresser à des associations qui se chargeront de les trier pour les réutiliser (Secours Catholique, Croix Rouge, Emmaüs).

### **TRI SELECTIF**

Pour des raisons pratiques le point de tri sélectif de la route de St Hilaire a été déplacé, vous le trouverez dans les villages sur la route de la Guillemandière (près de la départementale).

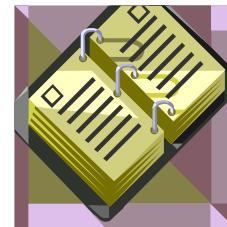
Un nouveau point de tri sélectif sera à votre disposition très prochainement au Grand Pouzac.

Celui situé au terrain de sport est maintenu.

**Horaires d'ouvertures de la Communauté de Communes**  
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00

Tél. : 02.51.97.89.42

# Informations générales



Comment obtenir ...

## - Un acte d'état civil :

**Naissance** : Mairie du lieu de naissance, par courrier en indiquant votre date de naissance. Joindre une enveloppe timbrée et une copie de votre livret de famille. Acte gratuit.

**Mariage** : Mairie du lieu de mariage, par courrier en indiquant votre date de mariage. Joindre une enveloppe timbrée et une copie du livret de famille. Acte gratuit.

**Décès** : mairie du lieu de décès, par courrier en indiquant la date de décès. Joindre une enveloppe timbrée ainsi qu'une copie du livret de famille. Acte gratuit.

**Duplicata de livret** : Mairie du domicile.

**Démarches en cas de décès** : Se présenter à la mairie du lieu du décès dans les 24 h muni du livret de famille, du certificat médical attestant le décès.

**Démarches pour un mariage** : Se présenter en mairie du lieu du mariage 2 mois avant la date prévue du mariage. Un dossier est à retirer en mairie.

## - Sortie du territoire :

Mairie du domicile ou au commissariat de police. La demande est faite par le représentant légal du mineur. Vous devez fournir les dates exactes de départ et de retour, ainsi que la destination. Vous munir du livret de famille et de la carte d'identité du mineur. Acte gratuit.

## - Carte Nationale d'Identité (CNI) :

La CNI s'obtient à la mairie de votre domicile principal. Vous devez fournir 2 photos d'identité identiques et récentes, une copie intégrale d'acte de naissance, un justificatif de domicile de – de 3 mois, votre carte périmée (le cas échéant). Pour les mineurs, l'autorisation du représentant légal est nécessaire. Pour les majeurs hébergés, une attestation manuscrite de l'hébergeant. Le demandeur de la CNI doit être présent pour la signature du dossier et la prise de l'empreinte. Validité 10 ans.

Coût : Acte gratuit pour une 1<sup>ère</sup> demande ou si la carte périmée est présentée. Si l'ancienne carte ne peut être présentée (perte ou vol) : fournir 25 € en timbre fiscal.

## - Un passeport :

Depuis le 28 juin 2009, toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique. Avec ce passeport, vous devez vous rendre dans une mairie habilitée de votre choix.

En Vendée, ces nouveaux passeports peuvent être demandés dans les 19 communes suivantes : Challans, **Chantonay**, **Fontenay-le-Comte**, l'Ile d'Yeu, La Châtaigneraie,

La Mothe Achard, la Roche sur Yon, Le Poiré sur Vie, Les Herbiers, Les Sables d'Olonne, **Luçon**, Maillezais, Montaigu, Mortagne sur Sèvre, Moutiers les Mauxfaits, Noirmoutier en l'Ile, Pouzauges, Saint Fulgent, St Hilaire de Riez.

Vous devez fournir 2 photos identiques et récentes, une copie intégrale de votre acte de naissance, votre carte nationale d'identité en cours de validité, votre passeport périmé et un justificatif de domicile. Pour les mineurs, l'autorisation du représentant légal est nécessaire. Pour les majeurs hébergés, une attestation manuscrite de l'hébergeant. Le demandeur doit être présent pour la signature du dossier et la prise des empreintes.

Si les photographies sont réalisées en mairie : 89€ pour un adulte, 45€ pour un mineur de + 15 ans, 20€ pour le mineur de moins de 15 ans.

Si vous fournissez les photos : 86 € pour un adulte, 42€ pour un mineur de + 15 ans, 17€ pour le mineur de moins de 15 ans.

Validité : 10 ans pour un adulte, 5 ans pour les mineurs.

- **Casier Judiciaire :**

Demande par courrier au Casier Judiciaire National, 107 rue du Landreau 44079 NANTES Cedex 1 ou par internet à [cjn.justice.gouv.fr](http://cjn.justice.gouv.fr). Acte gratuit

- **Perte de vos papiers :**

La déclaration de perte est à faire à la mairie de votre domicile pour vos papiers d'identité, passeport et carte grise. Pour la perte de votre permis de conduire, il faut s'adresser à la gendarmerie. Acte gratuit.

- **Cartes grises :**

Le service des cartes grises de la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte est fermé depuis le 28 septembre 2010.

Pour accomplir les formalités d'immatriculation d'un nouveau véhicule, vous êtes invités à effectuer vos démarches :

- dans la préfecture au guichet ou par courrier, ou à la mairie
- chez un professionnel de l'automobile agréé

Changement des tarifs des cartes grises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- taxe régionale : 35 € par cheval,
- plus taxe de gestion 4 € et redevance d'acheminement 2.50 €,

Vous trouverez tous les renseignements utiles sur le site internet [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) tels que les tarifs des cartes grises, la liste des professionnels agréés, la liste des pièces nécessaires à la constitution d'un dossier (rubrique « vos démarches »).

\*\*\*\*\*



## **IMMATRICULATION DES CYCLOMOTEURS MIS EN CIRCULATION AVANT LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2004**

*L'immatriculation d'un cyclomoteur mis en circulation avant le 1<sup>er</sup> juillet 2004 est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 uniquement si son propriétaire veut circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique.*

Pour accomplir cette démarche, vous devez vous adresser à une préfecture, soit en vous rendant au guichet soit en lui adressant, par courrier, votre dossier.

**Ce dossier doit comprendre les pièces justificatives suivantes :**

- la demande de certificat d'immatriculation ;
- les justificatifs d'identité ( copie de la carte nationale d'identité, ou du passeport, ou du permis de conduire, ou de la carte de séjour...) et d'adresse (copie de votre facture EDF, ou de votre quittance de loyer, ou de votre avis d'imposition...) ;
- le justificatif de vente (*certificat de cession ou facture établie par le vendeur*) si vous ne disposez plus du titre justifiant la propriété du cyclomoteur, vous devez présenter en lieu et place, l'une des pièces suivantes, à savoir :

- d'une attestation d'assurance du véhicule en cours de validité sur laquelle doit être indiqué le numéro de série du véhicule souvent appelé « numéro de châssis », ce numéro est généralement gravé au même endroit sur tous les cyclomoteurs, à savoir sur le tablier avant où il est protégé par une trappe. Dans la mesure du possible vous produire également les attestations d'assurances des trois années précédentes,
- et d'une attestation sur l'honneur du demandeur certifiant être le propriétaire du véhicule.

- le certificat de conformité en original toutefois si vous ne disposez pas du certificat de conformité original, vous devez présenter en lieu et place, l'une des pièces suivantes, à savoir :

- le duplicata du certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant en France,
- la facture du véhicule sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule,
- l'attestation d'assurance sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule (même attestation que celle justifiant de la propriété du véhicule)

Pour votre information, s'agissant des justificatifs techniques de conformité (genre, marque, type, et numéro d'identification du véhicule), la sensibilisation des constructeurs est actuellement en cours sur la nécessité de délivrer dans toute la mesure du possible, un duplicata du certificat de conformité aux usagers souhaitant faire immatriculer leur cyclomoteur.

**Il sera toujours possible de faire immatriculer votre cyclomoteur ancien au cours de l'année 2011 si vous désirez circuler sur les voies ouvertes à la circulation.**

# RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010

Comptages issus de la collecte  
de janvier – février 2010

- Population totale INSEE 440  
- Logements secondaires  
et occasionnels 66

- Population DGF 506

La population DGF comprend la population INSEE  
+ les résidences secondaires (on compte 1 habitants  
par résidence secondaire ou occasionnel)

Les logements

- Résidences principales 172  
- Logements secondaires  
occasionnels, vacants 91

- total logement d'habitation 263

## L'immobilier en 2010



7 maisons vendues dont :

- 5 étaient en résidence principale et le sont restées
- 2 étaient vacantes et sont passées en résidence principale

## Permis de construire et déclarations préalables en 2010



Permis de construire

- 3 permis pour des maisons d'habitation
- 2 permis pour des bâtiments agricoles
- 3 permis autre qu'à usage d'habitation



Déclarations préalables : 18



Assainissements autonomes (neufs ou réhabilitations) : 12

### Rappel :

Vous devez déposer une déclaration préalable pour :

- Modification de façade et/ou des toitures (pose de panneaux photovoltaïques)
- Piscine semi enterrée et/ou enterrée
- Véranda n'excédant pas 20 m<sup>2</sup>
- Abri de jardin – ou toutes constructions n'excédant pas 20 m<sup>2</sup>
- Construction d'un mur de clôture (pour les habitations incluses dans le périmètre des monuments historiques)

Vous devez déposer un permis de construire pour :

- Maison d'habitation – garage – bâtiment agricole
- Véranda ou toutes constructions supérieures à 20 m<sup>2</sup>

Ces documents sont obligatoires même pour une reconstruction

- ☞ Délai d'instruction pour les déclarations préalables : 1 mois (2 mois en périmètre des monuments historiques)  
Délai d'instruction pour les permis de construire : 2 mois (6 mois en périmètre des monuments historiques)

## *L'UTILISATION DU FEU*

### **Prescriptions pour feux d'artifice et feux de plein air**

Un feu d'artifice ne peut avoir lieu qu'après autorisation du Maire, quelle que soit la catégorie à laquelle appartiennent les artifices pyrotechniques. Cette autorisation est accordée après un avis du service départemental d'incendie (demande adressée au moins 1 mois avant la manifestation).

### **Usage du feu en Vendée**

(Arrêté 10 CABSIDPC 487 Préfecture de la Vendée)

Vous devez remplir un formulaire en mairie lorsque vous réalisez un feu :

- en zone de forêts et espaces boisés et jusqu'à 200m des lisières
  - Brûlage de déchets verts en période normale (1<sup>er</sup> octobre au 14 mars). Cette possibilité de dérogation est réservée uniquement aux zones d'habitat dispersé.
  - Travaux agricoles et forestiers générateurs de risques de feu en période rouge (15 mars au 30 septembre)
- Dans le reste du département :
  - Brûlage des déchets verts en période normale (1<sup>er</sup> octobre au 30 juin). Cette possibilité de dérogation est réservée uniquement aux zones d'habitat dispersé.
  - Il est rappelé que les autorisations sont systématiquement suspendues ou annulées en période de risque fort.

### **Prescription de sécurité pour l'usage du feu, pour le brûlage des végétaux**

Le brûlage des végétaux, les feux liés à des manifestations ponctuelles, lorsqu'ils sont autorisés en fonction des dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté n°10 CABSIDPC 487, doivent respecter les prescriptions de sécurité suivantes :

- être effectués (hors des périodes de risque fort) en cas de vent nul ou faible
- les feux ne doivent pas être situés à l'aplomb des arbres et restent sous surveillance constante jusqu'à l'extinction définitive du foyer
- des moyens d'extinction appropriés permettant d'en assurer une maîtrise rapide et totale doivent être à proximité immédiate
- le propriétaire du terrain doit donner son accord écrit
- les brûlages ne doivent entraîner aucune gêne ni insalubrité pour le voisinage



# CHIENS DANGEREUX

## 🐾 1<sup>ère</sup> catégorie : les chiens d'attaque

- pitbull : type american staffordshire terrier
- boerbull : type mastiff, tosa

## 🐾 2<sup>ème</sup> catégorie : les chiens de garde et de défense

- chiens LOF american staffordshire terrier, tosa, rottweiler
- chiens type rottweiler

## 🐾 chiens mordeurs

## 🐾 chiens désignés par le Maire

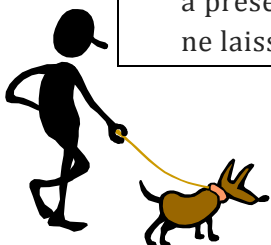
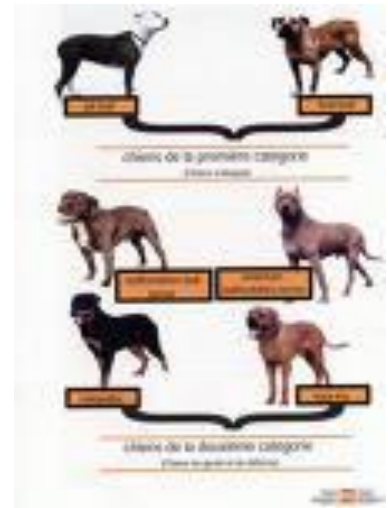
**Le propriétaire ou le détenteur d'un chien inscrit sur la liste des chiens susceptibles d'être dangereux doit obligatoirement remplir un dossier de déclaration et le déposer en Mairie.** Ce dossier comprend les pièces justificatives suivantes :

- identification du chien (puce ou tatouage) +inscription LOF
- vaccination antirabique du chien en cours de validité
- certificat du vétérinaire de stérilisation des chiens mâles ou femelles de la 1<sup>ère</sup> catégorie
- assurance responsabilité civile du propriétaire ou de celui qui le détient, pour les dommages causés aux tiers par l'animal
- **permis de détention délivré par le Maire, sur présentation d'une attestation d'aptitude (délivrée par un formateur agréé par la Préfecture) et d'une évaluation comportementale du chien à faire à partir de 8 mois.**

**Suite à l'application de nouveaux décrets, il ne nous est plus possible d'attraper les chiens errants.**

### **Soyez vigilant pour vos animaux de compagnie :**

- ⇒ Les animaux en divagation sur la commune seront récupérés par des sociétés habilitées et mis en fourrière **aux frais des propriétaires.**
- ⇒ Les propriétaires de chiens sont également tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver le repos et la tranquillité des habitants. Aussi, pour le bien être du voisinage, ne laissez pas aboyer, hurler ou gémir de façon répétée ou prolongée votre chien.



# CALENDRIER DES FÊTES 2011

## Janvier :

- Samedi 8 : Vœux du Maire à la Salle Polyvalente  
Dimanche 9 : Randonnée Bazoges en Pareds - Foyer Rural  
Vendredi 14 : Assemblée Générale - Foyer Rural  
Dimanche 30 : Vente de pizzas - OGEC

## Février :

- Dimanche 13 : Randonnée l'Engraisserie - La Réorthe - Foyer Rural  
Samedi 19 :  
Dimanche 20 :  
Vendredi 25 : } Théâtre à la salle polyvalente - OGEC  
Samedi 26 :  
Dimanche 27 :



## Mars :

- Vendredi 4 : Théâtre à la salle polyvalente - OGEC  
Samedi 5 : Théâtre à la salle polyvalente - OGEC  
Dimanche 13 : Randonnée Pissotte - Foyer Rural  
Vendredi 18 : Bowling - Foyer Rural  
Dimanche 27 : Assemblée Générale et repas des propriétaires à la salle Polyvalente - Société de Chasse La Bécassine

## Avril :

- Dimanche 3 : Randonnée Rochetrejoux - Foyer rural  
Dimanche 10 : Repas de la Paroisse Sainte Marie en Herminois  
Samedi 23 : Concours de pêche - Société de Chasse  
Mercredi 27 : Reprise des boules au plan d'eau



## Mai :

- Dimanche 1<sup>er</sup> : Concours de pêche - Foyer Rural  
Dimanche 8 : Commémoration Armistice 1945 - Banquet à la salle Polyvalente - ACPG-CATM  
Samedi 14 : Assemblée Générale - ADMR  
Dimanche 15 : Sortie Forêt du Gâve - Foyer Rural  
Dimanche 22 : Randonnée - APEL-OGEC  
Samedi 28 : Portes Ouvertes école privée

## Juin :

Dimanche 12 : Sortie en car Melle - Foyer Rural  
Samedi 25 : Kermesse école privée

## Juillet :

Jeudi 14 : Fête Nationale



## Août :

Vendredi 5 : Randonnée dans les villages - Foyer Rural  
Du samedi 13  
au 22 Août : Echange franco-bavarois - Foyer Rural

## Septembre :

Dimanche 11 : Ball-trap - Société de Chasse la Bécassine  
Dimanche 11 : Grillades à la salle polyvalente - ACPG-CATM  
Dimanche 18 : Sortie en car journée du patrimoine - Foyer Rural

## Octobre :

Samedi 1<sup>er</sup> : Concours de palets à la salle polyvalente - OGEC-APEL  
Dimanche 16 : Randonnée La Couture - Foyer Rural

## Novembre :

Samedi 5 : Concours de belote à la salle polyvalente - Club Henri IV  
Vendredi 11 : Commémoration Armistice 1918  
Dimanche 13 : Randonnée Le Fuiteau - Foyer Rural  
Vendredi 18 : Sortie Bowling - Foyer Rural  
Dimanche 20 : Vente de pizzas - OGEC

## Décembre :

Dimanche 4 : Randonnée La Thouardrie - St Juire - Foyer Rural  
Vendredi 9 : Soirée cabaret à Bazoges en Pareds - OGEC  
Samedi 10 : Soirée cabaret à Bazoges en Pareds - OGEC  
Samedi 10 : Repas de Noël  
Vendredi 16 : Arbre de Noël à la salle polyvalente - OGEC-APEL  
Mercredi 28 : Randonnée nocturne - Foyer Rural

## OGEC - APEL



Bonjour,

Nous sommes les élèves de l'école de saint martin Lars. Cette année dans notre école il y a 43 élèves, 20 en maternelle et 23 en CE-CM.

Avec nos enseignants, en classe, nous allons découvrir les contes. Nous allons aussi créer un site internet. Nous vous donnerons l'adresse de notre site dès qu'il sera prêt.

Nous faisons une porte ouverte le samedi 28 mai. Vous êtes tous invités à venir découvrir l'école et ce que nous y faisons...

Nous pourrons bientôt aller dans de nouveaux sanitaires les plans sont prêts, les travaux ont débuté il y a quelques semaines.

On vous souhaite à tous une très bonne année 2011.

Les élèves de saint Martin Lars



\*





## OGEC - APEL



Nous tenons à remercier tout d'abord la DEC pour son aide d'un montant de 46 000 € qui va nous permettre la mise aux normes de l'assainissement et la création d'un bloc sanitaire neuf.

Nous tenons aussi à remercier l'équipe enseignante et le personnel pour leur travail auprès de nos enfants et leur dévouement au sein de notre structure.

Grâce à l'ouverture de la garderie péri-scolaire en septembre 2009, nous avons vu les effectifs augmenter cette année.

Les parents se mobilisent énormément en organisant de nombreuses manifestations tout au cours de l'année. Ceci pour équilibrer les budgets et offrir aux enfants des améliorations de leur structure.

En 2009-2010, grâce à un loto les élèves de GS-CM ont pu partir 3 jours en classe découverte à l'Ile d'Yeu. Pour les plus petits, l'APEL a offert la découverte des insectes du marais et une visite des Sables d'Olonne à bord du petit train.

### Nous vous proposons des activités variées :

- Détente : concours de palets
- Convivialité : Couscous, vente de pizzas, vente de gâteaux
- Spectacles : Arbre de Noël, théâtre (7 séances/an : rire assuré), Kermesse
- Sportive : randonnée pédestre

En 2011 vous pourrez nous rejoindre pour le théâtre (19, 20, 25, 26,27 février et 4,5 mars- sur réservations) et pour la randonnée le dimanche 22 mai.

L'équipe enseignante et les membres de bureaux OGEC et APEL remercient les municipalités de Saint Martin Lars, de St Laurent de la Salle et de la Chapelle Thémer pour leur soutien par le versement de subventions. Nous vous souhaitons à tous nos meilleurs vœux pour une année 2011 pleine de bonheur.



Les présidentes OGEC et APEL  
Chantal Roy et Agnès LECHIEN



# **CLUB HENRI IV**

## **Bilan année 2010**

Nos activités habituelles (pique nique au plan d'eau, concours de belote, goûter de Noël, réunion toutes les 2 semaines...) nous ont permis de passer cette année 2010 dans une bonne convivialité et une joyeuse amitié.

Toutefois, c'est avec regret et tristesse que nous apprenons la démission de notre Présidente, Josette TETAUD, après de longues années de service.

Nous lui souhaitons une bonne santé et nous l'assurons de notre amitié.

## **Calendrier 2011**

13 Janvier :	Assemblée Générale
4 Août :	Pique nique
5 Novembre :	Concours de belote
15 Décembre :	Goûter de Noël



## **L'activité 2011**

C'est avec plaisir que nous vous accueillons vous : nouveaux retraités, anciens retraités qui ne feraient pas encore partie de notre Club.

Vous êtes les bienvenus au sein de notre groupe.

Et nous vous souhaitons à tous une Bonne et Heureuse Année 2011



## **FOYER RURAL**

Malgré une année 2010 sans échange avec la Bavière, le programme aura été de qualité avec notamment une belle fête le 10 juillet au stade et une randonnée nocturne de fin d'année appréciée de tous.

2011 renoue avec la rencontre franco-bavaroise du 13 au 22 août. Randothème, bowling, et concours de pêche sont toujours maintenus.

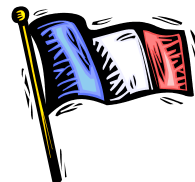
Marie-Dominique et Jean-Pascal organisent toujours nos randonnées et nous les en remercions.

Trois sorties en car sont également prévues. Toutes les dates de ces manifestations sont sur le programme ou sur le bulletin communal.

Je vous souhaite une très bonne année 2011, une bonne santé et une bonne réussite en général.

Le Président,  
Vincent TETAUD

## Section ACPG – CATM



Notre section CATM de Saint Martin Lars a connu beaucoup de mouvements cette année 2010 et a organisé d'autres activités en plus des habituelles, que sont la Cérémonie du 8 Mai suivi du Banquet traditionnel, et les grillades de septembre qui ont toujours un grand succès et dont le but est de maintenir la convivialité et l'amitié entre les personnes.

Cette année 2010, l'Union Cantonale des Anciens d'AFN (dont nous sommes à l'origine de sa création il y a 25 ans) a organisé son Méchoui cantonal annuel en collaboration avec la Section UNC de St Juire, à la salle de St Juire, réunion festive qui remporte toujours un grand succès. Les municipalités de St Martin et de St Juire nous ont apporté leurs concours pour l'organisation de cette manifestation et nous les en remercions vivement.

L'année s'est terminée par la Cérémonie du 5 décembre en hommage aux Morts de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et Maroc, au Monument aux Morts de St Martin-Lars, en présence des personnalités civiles et militaires du Canton. Plus de 100 personnes ont assisté à cette commémoration et sont venues se recueillir un instant malgré le mauvais temps. Nous avons été ensuite accueillis à la salle polyvalente par Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour le verre de l'amitié.

A l'aube de cette nouvelle année, mes camarades et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2011.

Le président,  
Gilbert BARD



## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Nous démarrons l'année 2010-2011 avec un petit groupe ; pour raisons de santé ou travail, certaines personnes n'ont pas renouvelé leurs adhésions  
Il est toujours possible de s'inscrire en cour d'année.

Ghislaine assure les cours le mercredi soir à 20 h 30, en moyenne 3 cours par mois, 85 € pour l'année, licence comprise, Salle polyvalente de St Martin-Lars.

La bonne humeur et la respiration sont au programme.

Bonne année à tous.

La présidente,  
Josette PILLAUD

## *APRES-MIDI DENTENTE AU PLAN D'EAU*

Les amateurs de boules en bois – pétanques – palets sont invités à se présenter au terrain de jeux du plan d'eau de St Martin-Lars,  
**à partir du mercredi 27 avril 2011 à 14 h 30 et tous les mercredis suivants**



afin de reprendre et de réorganiser les rencontres amicales.

## **SOCIETE DE CHASSE « LA BECASSINE »**



Je tiens tout d'abord à remercier les propriétaires qui nous laissent la jouissance de leurs terres afin que nous puissions pratiquer notre sport favori.

Nous avons débuté notre saison de chasse avec 33 sociétaires. L'année 2010 a encore été synonyme d'une forte mobilisation de la part de l'ensemble des sociétaires pour les différentes manifestations. A ce titre, soyez-en remerciés.

Nous reconduisons bien évidemment notre traditionnel banquet des propriétaires, et nous vous invitons à retenir la date du dimanche 27 Mars 2011 afin de passer un bon moment de convivialité.

Le bureau et les sociétaires se joignent à moi, pour vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2011.

Le président,  
Estephe LEFEVRE



## **VENDEE 4L**

L'association Vendée 4L a vu le jour en 2010. Son équipage, à bord de sa 4L, fera parvenir fournitures scolaires, matériel sportif et denrées alimentaires au Maroc en février 2012 dans le cadre du 4L Trophy. L'épreuve est une course d'orientation, longue de plus de 1500 km à travers le désert et l'Atlas.

Pour récolter les fonds nécessaires au départ, un concours de palets et de pétanque a été organisé au mois d'août et un loto au mois de décembre. Nous sommes très reconnaissants de l'aide qui nous a été apportée par tous.

Notre projet continue et Vendée 4L sera présente tout au long de l'année dans la vie de Saint Martin-Lars et vous proposera de l'animation au cours de l'année.

Bonne année à tous, humainement,

Le Président  
Anthony RAGER

**LES SERVICES DE L'ADMR :**

- Ménage & repassage
- Petits travaux - bricolage & jardinage
- Garde d'enfants à domicile
- Aide aux familles
- Aide et accompagnement à domicile des personnes âgées
- Aide et accompagnement à domicile des personnes handicapées
- Garde de jour et de nuit
- Portage de repas à domicile
- Téléassistance
- Les lieux de vie pour personnes âgées ou handicapées
- Soins infirmiers et de nursing

**L'association ADMR de  
La Caillère St-Hilaire  
intervient sur les communes de  
La Caillère St-Hilaire, La Jaudonnière, St Martin-Lars et  
Thouarsais-Bouildroux**

L'ADMR permet aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles. Les valeurs associatives de l'ADMR sont basées sur **l'écoute et le respect du projet de vie de la personne, l'entraide, la solidarité, la confidentialité et l'esprit d'équipe.**

La personne, dans sa globalité, est au centre des actions de l'ADMR fondées sur le respect de la personne, de son choix de vie, de sa famille, de son environnement et de ses besoins.

Au cours de l'année 2009, les aides à domicile, au nombre de 4, sont intervenues auprès de 20 personnes de la commune de Saint Martin Lars pour un total de 2144 heures de travail.

Pour tous renseignements, contacter la permanence ADMR

Mairie de La Caillère  
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00  
Secrétariat : 02.51.51.32.54  
Christiane BOBINET

[admr.la-caillere@orange.fr](mailto:admr.la-caillere@orange.fr)

Vous pouvez aussi contacter les bénévoles intervenant sur la commune:

Elisabeth BARIOD : 02.51.27.89.61  
Elisabeth LEFEVRE : 02.51.27.82.55

*En photo, aides à domicile et bénévole de la commune de Saint Martin Lars*







## **LES SAPEURS- POMPIERS DE LA CAILLÈRE SAINT HILAIRE**

### - L'activité opérationnelle de cette année :

- Nous enregistrons **217** interventions à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2009 au 1<sup>er</sup> Novembre 2010.

L'évènement le plus marquant de l'année, la tempête XINTHIA, qui touchât le 28 Février, le département de La Vendée, principalement la côte de La Faute Sur Mer et l'Aiguillon Sur Mer en emportant sur son passage 29 victimes.

- En voici le détail : -139 sorties pour secours à personnes avec l'ambulance.
- 54 sorties pour incendie.
- 24 sorties pour opérations diverses.

### Voici le détail de votre commune,

Total : **7** Interventions. **6** sorties pour secours à personnes avec l'ambulance.  
**0** sorties pour incendie. **1** sortie pour opérations diverses.

### - L'effectif :

Le centre de secours fonctionne avec **25** Sapeurs Pompiers volontaire, **21** Hommes et **4** Filles.

Cette année nous enregistrons 3 démissions, pour diverses raisons, Grégory GODET, Kévin DEBORDE, Caroline COUE. Du côté des recrutements, nous enregistrons 4 JSP=Jeunes Sapeurs Pompiers en formation pour trois années avec la section des JSP du Pays de la Chataigneraie, Frances ROUND et Théa TURTON de La Caillère Saint Hilaire, Maxime GAY de Thouarsais Bouildroux, Jacob HALEY de Bazoges en Pareds.

### - Décorations :

Promotions : A l'issue de formation, le Sapeur de 1<sup>er</sup> Classe Alexis KERMOAL est nommé au grade de Caporal. Le Caporal Jimmy LOPPINET est nommé au grade de Caporal Chef.

Décoration : Médaille d'honneur échelon Argent avec Rosette au lieutenant Bruno DEBORDE pour services exceptionnels, en reconnaissance des actions conduites dans le cadre des opérations de secours suite de la tempête XYNTHIA.

### - Casernement :

Nous avons aménagé dans notre nouvelle caserne flambant neuve, au mois de Novembre dernier.

**Nouvelle adresse :** n°12 Rue Des Fours à Chaux.85410 LA CAILLÈRE SAINT HILAIRE. L'inauguration se fera en début d'année, suivi d'une porte ouverte au public.

Les Sapeurs Pompiers du centre de secours de la Caillère Saint Hilaire vous souhaitent l'assurance de leurs dévouements en cette nouvelle année.

Meilleurs Vœux à tous pour 2011.

Le Chef de Centre,  
Lieutenant Bruno DEBORDE.





## **Le Festival « Les Veillées Musicales »**

### **Du 23 janvier au 20 mars 2011**

### **Dans 4 églises du Pays de Sainte Hermine**

#### ***Organisateurs***

En 2011, pour la seconde année consécutive le festival des Veillées Musicales sera porté par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine. Des associations locales sont toujours les partenaires privilégiés de la manifestation.

#### ***Présentation***

Pour ne pas rompre avec le succès des précédentes éditions, les membres du comité d'organisation poursuivent leur engagement dans la réussite de ces rencontres musicales exceptionnelles. Les « Veillées Musicales » ont toujours les mêmes objectifs :

- Proposer 4 rencontres musicales avec une programmation variée à un large public dans les églises du Pays de Sainte Hermine.
- Faire connaître le patrimoine religieux, le valoriser en présentant l'édifice, un élément architectural ou artistique religieux dans chacune de ces églises.

#### ***La programmation***

*DIMANCHE 23 JANVIER 2011 – EGLISE DE SAINT HILAIRE DU BOIS – 16H*

#### **SERGE GOUBILOUD et STEPHANE DE CARVALHO**

Serge Goubioud ténor, découvre le chant avec Paul Colléaux à l'Ensemble Vocal de Nantes. Il est aujourd'hui soliste auprès des plus grands chefs baroques européens tels William Christie, Marc Minkowski. Il interprète de nombreux rôles : Mozart (Tamino, la Flûte Enchantée), Monteverdi (Arnalta, Le Couronnement de Poppée). Issu du baroque, il touche aujourd'hui aux répertoires les plus divers.

Stéphane de Carvalho est un guitariste qui donne une valeur unique à l'interprétation. Sa personnalité musicale, le son qui le caractérise dès les premières notes, la profondeur de son expression, sa sensibilité artistique font de lui un artiste qui séduit de concert en concert.

*DIMANCHE 20 FEVRIER 2011 –  
EGLISE DE SAINT MARTIN LARS EN SAINTE HERMINE – 16H*

#### **LE TRIO ARIA**

Unis par la même passion des cuivres, 3 jeunes professeurs vendéens se sont réunis pour créer le Trio Aria. Il est composé d'une trompette, d'un cor et d'un trombone. Il sera accompagné d'un piano. En 2001, le Trio Aria a obtenu un 1er Prix au Concours d'Excellence de musique de chambre de la Confédération Musicale de France. Abordant les œuvres de la Renaissance aux musiques du XXème siècle, en passant par le jazz, le Trio Aria espère transmettre sa passion des cuivres à tous les amoureux de la Musique.

*DIMANCHE 6 MARS 2011 – EGLISE DE SAINT ETIENNE DE BRILLOUET – 16H*

### **LE DUO CLARC**

Le Duo Clarc livre un moment musical unique où se côtoieront musique savante, jazz et tango. Il s'agit de la rencontre entre deux musiciennes désireuses de faire partager leur engagement artistique. L'alchimie de cette rencontre entraîne dans ce qui est plus qu'un dialogue entre deux instruments. Clarinette et accordéon se mêlent dans une unité intense et énergique pour un voyage insolite.

*DIMANCHE 20 MARS 2011 – EGLISE DE THIRE – 15H (en raison des élections)*

### **ENSEMBLES DE TROMBONES ET TUBAS DES OLONNES**

L'ensemble trombone et tubas est composé d'élèves du Conservatoire des Olonnes. Les différents timbres instrumentaux se joignent pour interpréter des répertoires variés : renaissance, baroque, classique, rock, jazz... L'effectif instrumental varie du trio jusqu'au grand ensemble de vingt musiciens. Il peut s'associer à l'orgue pour des concerts en église, et le répertoire abordé peut s'adapter aux conditions des organisateurs.

#### ***Les tarifs***

- l'entrée est à 7€
- un abonnement 24€ pour les 4 concerts
- gratuit pour les moins de 12 ans

#### ***Le comité d'organisation***

Les associations locales, l'office du tourisme, l'école de musique, le Développeur Culturel Jeunesse du Conseil Général.

#### ***Des partenaires institutionnels :***

Le Conseil Général de la Vendée, les mairies concernées.

#### ***Contact pour les réservations***

Office de Tourisme de Sainte Hermine

35 route de Nantes – 85210 Sainte Hermine

02.51.27.39.32 ou [officedetoursime-ste-hermine@wanadoo.fr](mailto:officedetoursime-ste-hermine@wanadoo.fr)

Secrétariat 02 51 27 66 71



# LA MISSION LOCALE DU SUD VENDÉE

## Rôle et Missions

La Mission Locale du Sud Vendée remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.



### Siège social Mission Locale du Sud Vendée:

47 rue Tiraqueau  
85200 Fontenay le Comte  
Tél : 02.51.51.17.57  
Mail : [mission-locale-sud-vendee@wanadoo.fr](mailto:mission-locale-sud-vendee@wanadoo.fr)

### Antenne Mission Locale du Sud Vendée:

12, Avenue de Lattre de Tassigny  
85400 Luçon  
Tél : 02.51.56.89.12

### Permanences sur votre territoire :

**Aurélien Bertrand, Conseiller**  
**Maison de l'Hermine à STE HERMINE**  
9 Rte de la Roche à Ste Hermine

**Tous les lundis de 14 h 00 à 17 h 00**

- La Mission Locale est au service de tous les jeunes domiciliés sur son territoire (8 cantons du sud Vendée).
- Elle propose un accueil et un accompagnement afin de faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et de répondre aux besoins des entreprises.
- Cet accompagnement se caractérise par un **accueil de proximité**, par des informations précises et ciblées pour chacun, par des **entretiens individualisés** permettant de réaliser un diagnostic formalisé et de proposer des services adaptés.
- Un **référént unique** suit le jeune tout au long de son parcours.
- Un accompagnement renforcé et contractualisé qui apporte diverses aides au jeune et facilite l'accès à différentes mesures ainsi que l'accès à l'emploi.
- Les services rendus aux jeunes relèvent des domaines
  - de l'**emploi**,
  - de la **connaissance des métiers**,
  - de l'**orientation**,
  - de la **formation**,
  - du **logement**,
  - de la **santé**,
  - de la **vie quotidienne** (mobilité, citoyenneté, loisirs, sport et culture)
  - des **ressources**.
- La Mission Locale a aussi une mission d'expertise. Elle contribue à l'analyse des besoins en matière d'emploi et de formation.





Agréée Services Aux Personnes



Certifiée QUALITE depuis 2007

## Pour un quotidien plus serein

**MULTI SERVICE SUD VENDEE** est une association qui met à disposition, **depuis plus de 20 ans**, du **personnel compétent, disponible et de proximité** auprès des particuliers, des collectivités, des entreprises et des associations pour divers travaux :

### Réduction d'impôts sur les travaux de Service à la Personne

- Entretien de la maison (ménage, vitres...), locaux, bureaux, vitres...
- Entretien du linge, repassage...
- Garde d'enfants de + de 3 ans....
- Travaux de jardinage, entretien du potager et des espaces verts...



- Travaux de bricolage : peinture, tapisserie, petite maçonnerie...
- Nettoyage des extérieurs, du véhicule...
- Aide au déménagement
- Garde d'animaux
- Manutentions...

Contactez-nous au **02.51.69.39.39**  
**Sainte Hermine, Maison de l'Hermine**

Vous recherchez des missions de travail et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans le cadre de votre projet professionnel, venez vous inscrire à MULTI SERVICE SUD VENDEE.

Vous avez envie de vous investir dans une association qui porte des valeurs de solidarité et qui œuvre pour l'emploi sur le territoire.

**Multi Service Sud Vendée Recrute des Bénévoles.**

# VOTRE CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES...

CAF  
46, rue de la Marne  
85932 LA ROCHE SUR YON Cedex 9  
Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30  
☎ 0810 25 85 10 (0,118 €/minute)  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

La mission de la CAF est de mettre en œuvre la politique publique familiale et comporte deux volets :

- le versement des prestations légales
- une action sociale qui offre des services de proximité pour aider les parents dans leur vie familiale et sociale

Des professionnels pour répondre à vos questions :

au **Point Accueil CAF**  
**23 bis, rue Jean Gabin**  
**85400 - LUCON**

## ➔ PERMANENCE ADMINISTRATIVE

Un **agent d'accueil** est à votre disposition pour tout ce qui concerne votre dossier de prestations familiales : retrait et dépôt d'imprimés, simulation d'aide au logement, déclaration de changement de situation, explication concernant les modifications de vos droits.

Le Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h  
Le Jeudi de 9h00 à 12h00 et l'après-midi sur rendez-vous

## ➔ PERMANENCES SOCIALES

Une **Conseillère en Economie Sociale et Familiale** accompagne les personnes et les groupes pour faciliter la vie au quotidien : choix du congé parental , projets de vacances et de loisirs , conseil sur la gestion du budget familial , équipement du logement...

**Contacts** : **Mme AUBINEAU Fanny**  
02.51.29.29.31

**Permanence** : jeudi de 9h00 à 12h

Une **Assistante Sociale** accompagne les familles allocataires lors de changements familiaux tels que naissance, séparation, recomposition familiale, départ d'enfant...

Elle participe à des actions collectives, des journées d'informations.

**Contacts** : **Mme GREAUD Colette**

**permanence** : le mercredi de 9h à 12h au 02.28.14.17.28 à Luçon

ligne directe : 02.51.44.72.55 à la Caisse d'Allocations Familiales

Une **Conseillère Habitat** accompagne des familles allocataires pour les aider à se maintenir dans leur logement : projets d'amélioration, bilan des accessions en cas de changement de situation, dette de loyer ...

Elle participe à des animations collectives, journées d'informations, temps forts autour des questions Habitat.

**Contacts** : **Mme ORIEUX Sylvie**

ligne directe : 02.51.44.72.81 à la Caisse d'Allocations Familiales

## **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Un **Conseiller Technique Enfance Jeunesse** apporte un soutien technique aux communes et collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche de contrat enfance jeunesse (public concerné : 0-18 ans).

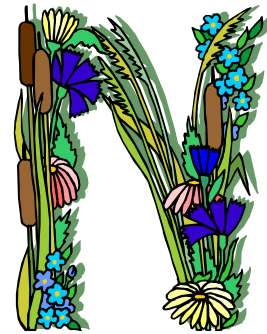
**Contacts** : **Mr LAUNAY Damien**  
02.51.44.77.82

Caisse d'Allocations Familiales  
46 rue de la Marne  
85932 LA ROCHE SUR YON CEDEX

# ETAT CIVIL 2010

## NAISSANCES

- Jade COUDRONNIERE 17 juin
- Amélie COINDRE 24 août



## MARIAGE



## DECES

- Marcel MATHONNEAU 20 mars
- Maurice ROY 14 octobre

## *Inhumations au cimetière de St Martin-Lars*

- Joseph CHARRIER
- Marie BARD veuve RAGER
- Félix Lelièvre
- Jacques NOZIERES
- Simone GIRAUDET veuve DANIAU
- Liliane RAGER épouse HUCHET
- Jacques DUBOIS



premier feuillet



Supplément au registre des naissances de la commune de Saint-Martin-lars, Canton de Sainte-Hermine, présent arrondissement pour la présente année, contenant deux feuillets cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de Fontenay-le-Comte.

Fontenay-le-Comte, le 31 ~~Xbre~~ 1910.

~~M. S. J. J. J. J. J.~~

Table alphabétique des actes de naissance de la commune de Saint-Martin-lars, pour l'année 1910

N <sup>o</sup>	Noms et prénoms	Date de l'acte
2	Augain Marguerite Marthe Eugénie	19 février
4	Bodin René Gaston Barthélemy	23 mars
3	Cahors Marie-Louise	9 mars
6	Guignard Eugène Louis Sylvain Octave	17 juillet
1	Patarion Marguerite Elise Léontine Clémence	9 février
8	Roager Alice Louise Auxilia	24 septembre
7	Rambaud André Clotaire Raymond Arthur	22 juillet
5	Roy Raymonde, Pauline Antoinette Augustine	1 <sup>er</sup> juin

La table ci-dessus est certifiée exacte dans toutes ses parties, par nous, Maire, sousigné.

A St Martin-lars, à la mairie le trente et un décembre mil neuf cent dix.

Le Maire,  
*J. L. J.*





**GUILLEMIN Frédéric** sarl  
15 rue des Villages  
85210 Saint Martin Lars  
Tél/Fax 02 51 27 88 06  
E-Mail : frederic-guillemain@orange.fr



**Flam'service**  
POSE CHEMINÉE  
POÈLE/INSERT  
TAILLE DE PIERRE  
TRAVAUX DIVERS  
Christophe Bonnaud  
7 rue des villages  
85210 St Martin Lars  
christophe.bonnaud@orange.fr  
Tél. 06.83.50.50.75

**LAVAU Michel Père et Fils**  
Entreprise de menuiserie générale neuf & rénovation  
Charpente - Escalier - Agencement  
Volets/Fenêtres Bois - Alu - PVC - Cloisons sèches - Parquet



NEUF BOX : 02 44 59 00 92 - Port. 06 11 62 52 77  
mitou-menuise@sfr.fr  
3, rue de la Pithière  
85210 ST MARTIN LARS Tél./Fax 02 51 27 81 91  
Siret 433 840 477 00015 - APE 4332 A

**FL LANDAIS Franck**  
**ARTISAN DU BOIS**  
Menuiserie générale  
Bois - PVC - Alu  
Maison ossature Bois



6 bis rue de la Pithière  
85210 ST MARTIN LARS  
Tél./Fax : 02 51 28 76 84  
Port. : 06 25 28 86 93  
E-mail : artisandubois547@orange.fr

*Les Sens du Bois*  
Menuiserie  
Ebénisterie  
Charpente  
Pubert Jean-Michel  
Tél/Fax : 02.51.27.86.60  
26, Route de Sainte Hermine  
85210 Saint Juire Champgillon




Studio Audineau  
Patricia et Jean-Michel  
La Gerberie  
85210 Saint-Martin Lars  
tel:02.51.30.18.18  
Seulement sur Rendez-vous  
Photographes de  
Mariage  
Familles  
Enfants

